



→ **ÉDITORIAL**

Karine Reverte,
directrice du CCAH

Le lancement de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, avec comme thématique

principale l'emploi des femmes, sera également cette année l'occasion d'un point d'étape sur l'emploi accompagné, l'alternance et l'apprentissage. 2018 fut riche en effet d'évolutions législatives avec les lois Pacte et Avenir qui transforment l'apprentissage et la formation professionnelle et réforment notamment l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Demander aux entreprises de communiquer sur leur taux d'emploi direct, modifier le calcul de l'effectif d'assujettissement, supprimer les minorations... autant de mesures qui incitent les entreprises à renforcer leur politique d'embauche pour atteindre véritablement 6 % de travailleurs handicapés dans leur effectif. L'enjeu est fort puisque le taux de chômage des personnes handicapées reste deux fois plus élevé que celui des autres chercheurs d'emploi. Parmi les 500 000 personnes handicapées au chômage, 58 % sont chômeurs de longue durée, 49 % ont plus de 50 ans et environ 45 % ont un niveau 5 de qualification. Quand on connaît le tropisme des entreprises à embaucher un jeune diplômé bac + 5, il va être intéressant d'observer au cours des prochaines années l'évolution des méthodes de recrutement des directions des ressources humaines pour identifier, sourcer, faire monter en compétences et embaucher les personnes handicapées.

Actualités du CCAH → pages 1 et 2

Calendrier des prochaines formations → page 2

Bonnes pratiques → page 3

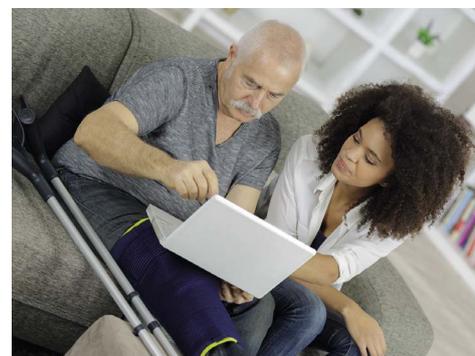
3 questions à Didier Roche → page 4

Actualités du handicap → page 5

ACTUALITÉS DU CCAH

Créer son entreprise :
une nouvelle piste d'emploi ?

De plus en plus de personnes en situation de handicap se lancent dans la création d'entreprise, c'est le constat que nous faisons dans notre dernier Cahier du CCAH consacré à l'entrepreneuriat comme nouvelle piste d'emploi des personnes handicapées. Les freins restent toutefois nombreux pour créer son entreprise lorsqu'on est handicapé et le parcours est souvent difficile. Il y a d'abord la précarité du statut d'entrepreneur qui peut rebuter. Pas de rémunération assurée, pas de mutuelle de qualité et pas de chômage si les choses tournent mal. Le statut d'entrepreneur n'est pas facile que l'on soit d'ailleurs en situation de handicap ou non. Il y a aussi dans notre pays une véritable complexité administrative qui apparaît comme démotivante dans les démarches à effectuer et qui décourage de nombreuses personnes. Ainsi, l'offre d'accompagnement, l'accès aux financements publics ne sont pas les mêmes dans toutes les régions et certains territoires offrent de meilleures opportunités que d'autres. Dernier point qui apparaît comme



un frein majeur au développement de l'entrepreneuriat, la difficulté d'accès au financement bancaire et aux assurances, qui représente certainement le plus gros obstacle pour les personnes handicapées. En dépit de ces difficultés réelles, il existe bel et bien un mouvement qui conduit de nombreuses personnes handicapées à créer leur propre emploi, leur entreprise. Réalisé avec Handiréseau et Humanis, ce Cahier du CCAH se situe à mi-chemin entre l'étude et le guide pratique et propose des améliorations et des recommandations pour améliorer les dispositifs existants.

> télécharger le cahier

L'habitat des personnes handicapées comme levier de l'inclusion

Le libre choix de son lieu de vie par les personnes handicapées est un paramètre important de la société inclusive de demain. Offrir ce choix, c'est proposer une palette de réponses qui s'adaptent avec souplesse aux situations vécues et permettent des changements de choix de vie comme tout un chacun. La société inclusive est l'affaire de tous (collectivités, bailleurs, promoteurs, citoyens, services médico-sociaux, etc.).

Depuis la loi de 2005, les nouvelles modalités de compensation à domicile permettent à une personne d'avoir jusqu'à 24H d'aide humaine pour vivre chez elle et au cœur de la cité. Par ailleurs, l'accessibilité de la cité et de l'environnement, l'autre volet de la loi de 2005, est primordial afin de permettre à chacun de faire ses courses, sortir de chez soi, aller faire ses démarches administratives, aller chez le médecin, etc. Ce défi est toujours en chantier et, même si les

choses avancent dans l'ensemble, il faut rester vigilant. Sur ce point, le recours des associations du handicap sur les dispositions de la loi Elan portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique sur le volet des quotas de logement accessible est révélateur.

Sur un autre volet, cette loi Elan a pour innovation de porter pour la première fois la création de l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans le Code de l'action sociale et des familles. Elle prévoit la mise en place d'un forfait pour l'habitat inclusif, financé par la CNSA, pour financer le projet de vie sociale et partagée de l'habitat.

Enfin, les travaux de l'Observatoire de l'habitat inclusif créé fin 2016 seront intéressants à observer, y compris en ce qui concerne l'évolution de l'offre et de la posture des établissements et services médico-sociaux dans leur positionnement auprès des acteurs du droit commun.



+ D'INFORMATIONS

> lacityennetecestpourtous.fr

CALENDRIER

Prochaines formations

ACCUEILLIR DES PERSONNES HANDICAPÉES

08/12/2018

Mobilité et accessibilité
Vers une chaîne de déplacement accessible à tous

25/01/2019

Accueillir du public handicapé niveau expert
Approfondir ses connaissances

CONSEILLER DES PERSONNES HANDICAPÉES

10/01/2019

Comprendre le(s) handicap(s)

Sensibilisation au handicap : s'initier aux handicaps, comprendre le secteur et son évolution

29/01/2019

Les aidants
Le rôle indispensable des aidants familiaux

31/01/2019

Conseiller et orienter les personnes en situation de handicap, niveau 1
L'essentiel du handicap en deux jours : lois, acteurs, droits et ressources des personnes

EMPLOYER DES PERSONNES HANDICAPÉES

06/12/2018

Maintenir dans l'emploi
Construire des solutions, impliquer les parties prenantes (privé)

07/12/2018

Maintenir dans l'emploi
Construire des solutions, impliquer les parties prenantes (FP)

14&15/01/2019

Structurer et piloter un dispositif handicap
L'essentiel pour réussir sa mission

17/01/2019

Référents handicap : développez votre leadership
Professionaliser la fonction du référent handicap

07/02/2019

Découvrir les secteurs protégés et adaptés
L'essentiel sur les achats auprès des ESAT/EA

INNOVER/PILOTER DES PROJETS

13/12/2018

L'emploi accompagné : conférence
Connaissance des dispositifs et modalités de mise en œuvre

Contact : valerie.chaillet@ccah.fr / 01 42 27 73 25

La construction d'un habitat partagé pour adultes autistes

En partenariat avec le bailleur social Touraine Logement, l'association ADMR Les Maisonnées a lancé un programme d'habitat partagé à Avoine, dans le département de l'Indre et Loire. A l'issue de cette opération ce sont huit adultes atteints de trouble du spectre autistique qui accéderont à un logement autonome. Les personnes pourront se rendre facilement dans le centre-ville puisque celui-ci ne sera plus qu'à dix minutes à pied. Les résidents profiteront ainsi de toutes les installations sportives et culturelles de la ville d'Avoine. La construction comprendra huit studios indépendants répartis sur deux maisons jumelées, Les extérieurs ainsi que chaque logement répondront aux recommandations de bonnes pratiques la Haute Autorité de Santé en matière d'aménagement pour personnes autistes : repères spatio-temporels, visibilité extérieure atténuée, couleurs douces etc. Des parties communes permettront aux locataires de bénéficier de temps d'échanges et de convivialité.

La mutualisation des différentes PCH (Prestation de compensation du handicap) permettra de financer l'accompagnement à domicile de chaque résident et d'assurer une présence de nuit. Chaque locataire pourra faire l'expérience de plus d'autonomie dans un cadre sécurisé et sécurisant. Ce projet est innovant car il n'en n'existe qu'un seul de ce type, situé en région lilloise. L'association ADMR Les Maisonnées souhaite d'ailleurs dupliquer ce modèle d'habitat partagé au montage financier particulier. En effet, la création d'un fonds de dotation spécifiquement créé et dédié à cette opération en fait aussi un projet innovant.

Ce fonds de dotation, Les Maisonnées, dont le rôle premier est la recherche des financements nécessaires aux investissements sera propriétaire du terrain et des parties communes (cuisine, salon - salle à manger, locaux du personnel). Le fonds de dotation signera un bail à construction avec le bailleur social pour les espaces



privatifs (studios).

Le bailleur Touraine Logement assurera le financement, la gestion et la maintenance des logements sociaux et percevra les loyers.

L'association ADMR assurera quant à elle, la gestion et l'équipement des parties communes. Les équipements des espaces communs seront achetés par l'association grâce à l'argent que le fonds de dotation Les Maisonnées redistribuera à cet effet.

+ D'INFORMATIONS

ADMR SAMVA - 06 30 55 84 56

> fdmaisonnees@gmail.com

Habitat partagé : une colocation inclusive pour trois jeunes adultes en situation de handicap

L'association T'HandiQuoi permet, depuis juillet 2017, à trois jeunes adultes en situation de handicap, de vivre en colocation dans un logement adapté. Un accompagnement 24h/24 dans la réalisation des actes de la vie quotidienne couplé à l'intervention d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) permet à chaque colocataire de vivre en toute autonomie dans son logement. Au cœur d'un quartier vivant et dans un immeuble rendu accessible par le bailleur social I3F, propriétaire, l'appartement de 130 m² destiné à la colocation pour trois jeunes adultes est fonctionnel et entièrement adapté à tout type de handicap. Chaque locataire bénéficie de sa propre chambre, et partage les autres pièces dans un principe de colocation ordinaire. Présente 24h/24, une équipe d'auxiliaires de vie sociale assure l'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne, participe à l'entretien du cadre de vie, et au bon

déroulement des emplois du temps des colocataires.

Cet habitat alternatif a pour finalité de permettre aux jeunes adultes de quitter le monde institutionnel ou le domicile parental pour une vie plus autonome avec un accompagnement adapté. Il permet également de soulager les aidants dans la prise en charge quotidienne de leur enfant en situation de handicap. Ainsi ce projet vise à permettre aux jeunes comme à leurs parents d'envisager un avenir plus serein. La gestion locative est assurée par L'association Solidarité Nouvelle pour le Logement tout en laissant à l'association T'HandiQuoi la gestion des entrées et sorties.

La colocation répond au besoin de création d'habitats alternatifs entre les établissements spécialisés et le domicile familial. Le mode de vie en colocation allié à un accompagnement favorise la vie sociale et l'inclusion des colocataires.



+ D'INFORMATIONS

T'HandiQuoi - 06 52 05 70 79
35 rue George Sand - 91120 PALAISEAU
07 81 76 14 72

> asso@thandiquoi.org

> thandiquoi.org

3 QUESTIONS À

Didier Roche

→ **Entrepreneur depuis l'âge de 23 ans, Didier Roche est le cofondateur des restaurants et spas « Dans le noir ? ». Il est également cofondateur et Président de h'up qui accompagne les entrepreneurs en situation de handicap en s'appuyant sur des professionnels bénévoles.**

Pour quelles raisons avez-vous créé h'up ?

Faire partie d'une communauté d'entrepreneurs handicapés efficaces et bénéficier gratuitement de conseils de professionnels pour créer ou pérenniser le succès de son entreprise furent les raisons fondatrices de h'up entrepreneurs. Avant 2008 il n'existait aucune structure dédiée à l'entrepreneuriat pour et par des personnes en situation de handicap.

L'autre mission est la représentativité des entrepreneurs handicapés auprès de tous les interlocuteurs intervenant dans leur vie professionnelle à commencer par les pouvoirs publics, les organismes financeurs comme l'AGEFIPH, les banques, les assurances et mutuelles, les réseaux dédiés comme le réseau entreprendre, le réseau des boutiques de gestion, les syndicats de chefs d'entreprise, h'up entrepreneurs se voulant à côté de tous ces acteurs et non contre ou à la place d'eux.

Quels sont les besoins des personnes handicapées pour se lancer dans la création d'entreprise ?

Outre les besoins ordinaires d'un créateur d'entreprise, la personne a besoin d'être accompagnée en tant que créateur ou entrepreneur en situation de handicap avec une équipe avertie de professionnels en activité pour éclairer

sa démarche et accélérer son succès. La personne a besoin de rejoindre un réseau de pairs avec qui échanger notamment sur les bonnes pratiques. Elle souhaite également disposer de conseils sur « handicap et entreprendre » tels que les droits, les aides techniques, humaines et financières disponibles sans oublier la prise en compte de la situation de handicap dans la vie de l'entrepreneur.

Quelles sont les difficultés rencontrées par les entrepreneurs en situation de handicap et que fait H'up pour les aider ?

La principale difficulté est la crédibilité accordée par un tiers. Trop souvent l'interlocuteur juge l'individu au regard de son handicap et non de ses compétences. Sur cette question, h'up développe toute une communication grand public mais aussi à destination des professionnels rencontrés par un entrepreneur avec par exemple la création des premiers trophées d'entrepreneurs handicapés qui ont eu lieu le 30 octobre 2018. L'isolement et le manque de confiance en soi sont des freins dont nous devons tenir compte et h'up doit être un véritable booster. Ensuite vient le temps de réaliser le juste équilibre entre autonomie et performance, faire en sorte de comprendre que même sans handicap, entreprendre signifie créer un réseau de compétences



autour de soi. Enfin, nous allons nous concentrer au cours des 10 prochaines années sur le soutien aux entrepreneurs qui rencontrent un handicap en cours de vie et souhaitent maintenir leur entreprise en activité car la difficulté liée au handicap acquis conduit trop souvent l'entreprise à périr. Pour tout cela, h'up entrepreneurs accélère la réussite d'entrepreneurs en situation de handicap en s'appuyant sur l'accompagnement humain et méthodologique de ses 180 experts projet bénévoles. Plus de 500 accompagnements ont déjà été réalisés et plus de 160 les 10 premiers mois de l'année. Demain, nous souhaitons également proposer à une promotion annuelle de plusieurs dizaines d'entrepreneurs d'être accélérés en suivant un parcours de type « incubateur » très structuré, où les entreprises partenaires pourront elles-aussi apporter conseils et solutions aux entrepreneurs de h'up.

■ CIH du 25 octobre 2018

Le Comité Interministériel du Handicap qui s'est déroulé le 25 octobre a réaffirmé un certain nombre de points avec deux chantiers phares, l'école et l'emploi. Le gouvernement a fait de la scolarisation de tous, sa priorité. Une concertation nationale s'engage afin d'effectuer le saut qualitatif nécessaire pour consolider l'École inclusive. Concernant l'emploi, il s'agit de faciliter l'embauche et le maintien dans l'emploi de salariés handicapés par les employeurs, d'augmenter le niveau de qualification des travailleurs et demandeurs d'emploi handicapés et de mieux accompagner les transitions entre l'éducation et l'emploi. Par ailleurs, dix nouvelles mesures vont faciliter la vie des personnes. Parmi celles-ci, on peut citer l'attribution à vie des droits aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer, AAH et RQTH notamment. > [Plus d'information](#)

■ CNSA

L'édition 2019 du concours d'idées à destination des étudiants pour la conception d'un lieu de vie collectif pour adultes handicapés est ouverte. Depuis 2007, la CNSA organise ce concours en colla-

boration avec la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture, en partenariat avec les acteurs du secteur médico-social, du monde de l'architecture et avec le soutien du Comité national coordination action handicap (CCAH). Pour cette 12^e édition, la CNSA élargit le périmètre de son concours et propose aux étudiants de concevoir de nouvelles formes d'habitat favorisant l'autonomie et l'inclusion des adultes en situation de handicap. Les projets des futurs architectes sont attendus d'ici le 18 mars 2019. Les lauréats se partageront une récompense de 17 000 €. > [Plus d'information](#)

■ La Poste s'occupe de ses salariés aidants

Avec ses 220 000 salariés, la Poste est l'un des employeurs français les plus importants. Un accord social signé le 25 septembre permet désormais aux salariés aidants de l'entreprise de bénéficier de trois jours d'autorisation d'absence par an, de la possibilité de télétravail, de facilités dans l'aménagement de leur temps de travail. Les salariés peuvent également demander un accompagnement personnalisé si par exemple ils acceptent une

mobilité géographique dans le cadre de leur évolution professionnelle.

■ Handicap et prix littéraires

Le handicap figure en bonne place dans les prix littéraires 2018. Le journaliste Philippe Lançon, rescapé des attentats de Charlie Hebdo qui évoque sa reconstruction après le drame de 2015 dans *Le lambeau* (Gallimard). La philosophe, Élisabeth de Fontenay, spécialiste de la question juive et de la cause animale, retrace la vie de son frère cadet âgé de 80 ans et atteint d'un handicap mental dans un livre intitulé *Gaspard de la nuit* (Stock). Philippe Lançon reçu le prix Femina et Élisabeth de Fontenay le prix Femina essai.

■ Prix Handi-Livres

Le Prix Handi-Livres, présidé par Axel Kahn, a pour but d'encourager les auteurs et de mettre en lumière des personnes handicapées ou des ouvrages traitant du handicap. Il est l'occasion de réunir chaque année les personnes handicapées ainsi que tous les acteurs du handicap (associations, personnel du médico-social, personnalités du monde du handicap...). > [Inscriptions](#)

LES GROUPES DE PROTECTION SOCIALE

AGRICA - AG2R LA MONDIALE -
APICIL - AUDIENS - B2V -
HUMANIS - IRCEM - IRP AUTO -
KLESIA - LOURMEL -
MALAKOFF MÉDÉRIC -
PRO BTP

LES MUTUELLES

CNG-MG MUTUELLE DE LA
GENDARMERIE - LA MUTUELLE
GÉNÉRALE - MASFIP - MCDEF - MGEN -
MIP - MNH - MUTUELLE DU PERSONNEL
DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE -
INTÉGRANCE -
MUTUELLE RENAULT

LES ENTREPRISES, COMITÉS D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

ACAS du CEA - AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE
TÉLÉCOM - APAS BTP - ASSOCIATION
DES ANCIENS ÉLÈVES ET DIPLÔMÉS DE L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE - BNP PARIBAS - CAES du CNRS -
CCAS DU PERSONNEL DES INDUSTRIES
ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE -
CRÉDIT AGRICOLE SA -
CRÉDIT COOPÉRATIF - OCIRP -
SNCF

ccah
ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

ANAÉ - ANCREAI - APF France handicap -
AUTISME FRANCE - CESAP - CNAPE -
CROIX ROUGE FRANÇAISE - FAF -
SANTÉ MENTALE FRANCE -
FÉDÉRATION APAJH - LADAPT -
ORDRE DE MALTE FRANCE -
UNAFAM - UNAFTC - Unapei -
U.N.A.P.H. - UNIOPSS

13, BD DE LA MADELEINE
75001 PARIS
TÉL. : 01 42 27 78 51
www.ccah.fr